

Compte-rendu du Comité Syndical S.I.S.T.O. du Mercredi 26 novembre 2008 à 20 H 30

Etaient présents :

Mme JAMES Marie Agnès, M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian – Aviré
Mme CHAUVEAU Marie Lise, M. BOULTOUREAU Hubert – Bourg d'Iré
M. PASSELANDE Germain – La Chapelle sur Oudon
Mmes FERRY Hélène, VERGEREAU Danielle – Châtelais
MM. CHAUVEAU Olivier, GEORGET André – la Ferrière de Flée
Mmes BOULAY Mireille, MORICEAU Brigitte – l'Hôtellerie de Flée
MM. COUTINEAU Michel, PELLUAU Dominique – Louvaines
MM. SEJOURNE Serge, DERSOIR Gaëtan – Marans
MM. RONCIN Joël, GUINCHARD Serge – Montguillon
M. LEPRETRE Gérard – Noyant la Gravoyère
MM. ROUSSEAU Hubert, SEREX François, Mme MICHEL Sophie – Nyoiseau
M. BELLIER André – St Martin du Bois
M. COTTIER Guy – Ste Gemmes d'Andigné
M. LANDRON Alain, Mme LAMARCHE Sonia – Segré
MM. FUZELIEZ Didier, HUAULME Yannick – Andigné
M. BUOB Patrick – Brain sur Longuenée
M. PLACET Denis – Chambellay
M. LAURENCEAU Jean Marie, Mme COTTIER Jacqueline – Champteussé sur Baconne
M. MAHE Yvon – Chenillé Changé
MM. AUGEREAU Tony, GAUDIN Joseph – Gené
MM. FOUCHER Jérôme, ONILLON Jean Marc, GILARD Laurent – Grez Neuville
M. JUTEAU Jean Jacques – La Jaille Yvon
MM. GLEMOT Etienne, CHALET Daniel, BOURGEGEIS Michel – Le Lion d'Angers
Mme BELLIER-POTTIER Marie Françoise, M. REMOUE Michel – Montreuil sur Maine
M. PELE Jacques – Pruillé
M. FOURRIER Alain – Thorigné d'Anjou
MM. BOUMIER Jean Louis, BERTHELOT Paul, Mme PETITEAU Marie Luce – Vern d'Anjou
M. CHEVILLARD Jean Alain, Mme CHEVILLARD Nathalie – Angrie
M. BOISNEAU Claude – Chazé sur Argos
MM. RAYMOND Alain, BOUVET Emmanuel, Mme POIRIER Annick - Freigné

Etaient excusés :

M. GRANIER Jean Claude – La Chapelle sur Oudon
MM. TROUILLEAU Jacky, BROSSIER Daniel – Noyant la Gravoyère
M. VILLEPONTOUX Jean François – St Martin du Bois
Mmes PASQUIER Marie Noëlle, MICHEL Muriel – Ste Gemmes d'Andigné
M. GRIMAUD Gilles – Segré
M. BOUIN René – Chenillé Changé
M. CAUBEL Gilles – La Jaille Yvon
M. RENOUE Emmanuel – Le Lion d'Angers
M. AIGLE Laurent – Pruillé
M. CARRE Jean François – Sceaux d'Anjou
M. PARE Marcel – Thorigné d'Anjou
M. CLAUDE Gilles – Chazé sur Argos

Etaient absents :

MM. MARTIN Olivier, BECHU Patrick – St Sauveur de Flée
M. BRAUD Alain – Segré
M. JOLY Noël – Brain sur Longuenée
Mme DELANEAU Eugénie - Chambellay
M. BROUQUIER Jean Paul – Sceaux d'Anjou
MM. COUDRAY Peter, GAUTIER Joseph – Loiré

Secrétaire de Séance : M. FUZELIEZ Didier, d'Andigné

Approbation du Compte rendu du Comité Syndical du 23 Septembre 2008

Monsieur LAURENCEAU souhaite qu'en cas d'absence des délégués les Communautés de Communes et les Communes soient prévenues.

Les articles 11 et 17 modifiés du règlement intérieur du SISTO sont joints au compte rendu.

Vote à l'unanimité

Présentation de la filière plastique

Monsieur François GRIT, responsable régional de la Société VALORPLAST présente l'activité sur le recyclage du plastique.

Il informe que 90% des collectivités travaillent avec VALORPLAST, créant ainsi 1000 emplois dans 20 usines. Actuellement, on travaille sur les refus de tri afin des les valoriser. Il propose d'associer le SISTO à cette expérimentation dès 2009 ; l'enjeu est de valoriser environ 40 tonnes de refus.

Les prix de reprise des plastiques ont connu une hausse constante à la faveur de l'augmentation du prix du pétrole. Avec l'écroulement actuel de la demande sur le marché mondial, le prix de reprise va diminuer sérieusement à compter de 2009.

Des dossiers pédagogiques à destination des écoles sont disponibles.

Le diaporama présenté est joint.

Proposition de la mise en place d'une collecte de D3E

Monsieur RAYMOND présente le dossier des D3E pour la mise en place de cette collecte dans les déchèteries.

Une enquête a été faite sur les déchèteries de Ste Gemmes d'Andigné et du Lion d'Angers pendant une semaine pour comptabiliser les objets entrant en déchèterie. Cela a permis d'estimer le tonnage annuel dans les déchèteries du SISTO (7,5 Kg de D3E par an et par

habitant). Ce travail a été effectué par des personnes de l'association AIDES pour un coût de 1 000 €.

Monsieur BOURGEOIS demande si l'enquête sur une semaine n'est pas trop courte ?

Monsieur BELLIER informe que les collectivités environnantes collectent 8 kg/an/habitant. Nous sommes dans la moyenne. Lors du prochain Comité syndical nous demanderons l'intervention d'Eco système pour présenter la filière.

Monsieur LAURENCEAU souhaite que si la personne fait un achat impulsif sans revenir sur le point de vente pour rapporter son appareil, on la responsabilise en la faisant payer son apport en déchèterie. Il faut que la réflexion soit plus profonde car avec la mise en place de la redevance le coût des déchèteries incombera totalement aux usagers.

Monsieur RAYMOND souligne qu'il y a encore un stock important qui ne fait pas l'objet de remplacement. Exemples : grand nettoyage, déménagement, décès...

Monsieur BELLIER précise qu'actuellement certains appareils sont enfouis. L'association Envie 49 recycle les vieux appareils et les dépolluent. D'autre part, lors d'un achat, le vendeur doit reprendre l'appareil usagé, encore faut-il avoir la volonté de le rapporter.

Monsieur GLEMOT rappelle qu'une écotaxe est payée par le consommateur ; il y a un problème d'écocitoyenneté et un manque de civisme. Il faut faire payer le service.

Monsieur FUZELIER s'interroge sur l'opportunité de faire payer, car les appareils seront déposés dans la nature.

Monsieur ONILLON souligne que beaucoup d'achats se font à présent par Internet et qu'il n'y a pas dans ce cas de reprise des anciens appareils.

Monsieur PASSELANDE se demande si l'information sur la reprise d'anciens appareils par le commerçant est connue par le consommateur.

Monsieur BELLIER indique que les délégués apporteront leur avis sur ce point au SISTO par l'intermédiaire d'Internet pour le début d'année prochaine. Une décision devra être prise au prochain Comité Syndical pour l'inclure dans le budget, le cas échéant.

Réflexion sur les horaires d'ouverture des déchèteries

Il est proposé de mettre en place des nouveaux horaires d'ouverture des déchèteries. Ceux-ci doivent être cohérents. Le mardi serait fermé pour effectuer les divers travaux en toute sécurité. Le samedi nécessiterait 2 gardiens pour assurer la journée continue et un meilleur tri. Actuellement les déchèteries ferment à 10 H et cela occasionne des mécontentements de la part des usagers et oblige 2 déplacements dans la journée pour les gardiens.

Il n'y aurait pas de changement pour la déchèterie de Chazé.

Monsieur BELLIER propose que ce point soit revu au prochain comité syndical où une décision serait prise sur le sujet.

Collecte du bois

Monsieur BELLIER propose de passer un avenant avec SITA Ouest pour mettre en place dans les 3 déchèteries la collecte du bois. La mise en place de cette collecte est expérimentale pour l'année 2009. Il y a 2 catégories de bois (A et B). La classe A sert au bois de chauffage et la classe B sert à la fabrication de panneaux de particules. L'intérêt est de ne pas enfouir le bois et de le valoriser tout en faisant une économie.

Vote : à l'unanimité

Collecte du plastique

Monsieur BELLIER informe que des bennes ont été placées dans les déchèteries pour collecter les plastiques durs (mobilier de jardin, jouets) et les films plastiques (bâches) afin de déterminer le gisement valorisable. Il n'y a pas d'incidence financière car la reprise sera facturée au coût du tout venant.

Aménagement d'un quai de déchargement de Déchets verts

Monsieur PASSELANDE présente le plan d'aménagement d'un quai de déchargement pour les déchets verts à la déchèterie de Ste Gemmes d'Andigné. Un maître d'œuvre est proposé pour un coût de 10 % du montant des travaux (M. Migraine, architecte).

Le coût des travaux sera pris en charge par le SISTO pour la plateforme basse et l'enrobé haut de quai et par la Communauté de Communes du Canton de Segré pour les murs de soutènement et le terrassement.

Monsieur LAURENCEAU trouve que le taux de 10 % pour les honoraires est trop élevé et qu'il faut négocier autour de 7 %

Monsieur RONCIN demande si un tri entre les pelouses et les branchages sera effectué lors d'un dépôt sur la plate forme.

On pourrait diviser le quai en deux pour séparer les apports de déchets verts.

Monsieur BELLIER informe que la construction du quai est un investissement durable car la déchèterie actuelle servira aux professionnels. Le début des travaux est prévu en Mars 2009.

Vote : à l'unanimité

Projet de l'Ebeaupinière conçu par le CAUE

Monsieur BELLIER présente la nouvelle version du projet d'aménagement de la future déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné faite par le CAUE. Un appel d'offres sera lancé pour la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Il sera également étudié la mise en place d'une recyclerie. Le sujet du réemploi a été débattu lors d'une journée technique de l'ADEME à Ancenis ce 25/11/08.

Financement par l'ADEME pour le compostage domestique

Pour 2008, 400 composteurs ont été achetés. L'investissement représente 19 423,32 € TTC. L'ADEME finance 20 % pour l'investissement : 3 286,40 € et 50% pour la communication : 3 289 €.

M. PASSELANDE indique qu'il reste à la charge du SISTO 3 660 € sur l'investissement.

Vote à l'unanimité

Taux d'attribution pour l'indemnité de Mme la trésorière

Monsieur BELLIER propose de conserver le taux à 71 %.

Monsieur GLEMOT demande si le SISTO fait souvent appel à ses services.

Monsieur BELLIER indique que Madame la trésorière nous informe dès qu'il y a des redressements ou des liquidations judiciaires d'entreprises ou de commerces dans le cadre de la redevance spéciale. Elle est très réactive.

Vote : à l'unanimité pour conserver un taux à 71 %

Assurances du SISTO 2009-2011

Monsieur BELLIER informe qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement des assurances du SISTO (responsabilité civile, défense recours, dommages aux biens). Deux compagnies d'assurances ont répondu (La SMACL et GROUPAMA). L'analyse des offres n'a pas suffisamment été étudiée pour faire le choix. Il est donc proposé de donner pouvoir au Président pour signer le contrat avec la compagnie d'assurances la mieux disante, après analyse avec les vice-présidents.

Vote à l'unanimité

Assurance Contrat groupe assurance statutaire

Monsieur BELLIER propose de signer la convention avec le Centre de Gestion pour les risques statutaires des agents. (Maladie, accident)

Le taux de cotisation est de 3,80 % pour les agents CNRACL et 1,14% pour les agents IRCANTEC sur les salaires bruts et 40 % des charges patronales. La durée de la convention est de 3 ans du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Vote à l'unanimité

Tableau des effectifs

Monsieur BELLIER informe que Cyrille a obtenu le concours d'ingénieur et que celui-ci demande sa nomination. Il est proposé de créer un poste d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} décembre 2008 au tableau des effectifs. Il n'y a pas d'incidence financière.

Vote à l'unanimité

Présentation d'un poste « ambassadeur de tri »

Monsieur BELLIER présente la fonction d'un ambassadeur de tri. Ce poste est créé pour une durée limitée (de 1 à 3 ans). Sa mission prioritaire est de faire progresser la qualité du tri et la quantité collectée en étant sur le terrain, avec des horaires atypiques, surtout sur les zones où le tri est moins bon.

Monsieur GLEMOT attire l'attention sur l'augmentation de la charge de personnel. S'il n'y a pas d'urgence, il vaut mieux réfléchir 6 mois de plus pour éviter des charges supplémentaires car la taxe professionnelle baisse.

Monsieur BELLIER souhaite que le projet mûrisse mais il signale que les refus de tri sur le SISTO augmentent et qu'il faut également améliorer la qualité du tri. Dans le cadre d'une embauche en contrat d'insertion, le salaire est pris en charge à 100 % mais il faut tout de même trouver une personne compétente et communicante

Monsieur Chalet demande le nombre de personnes qui travaille au SISTO ?

Monsieur BELLIER indique qu'il y a 3 personnes actuellement. D'autre part Eco Emballages pourrait soutenir en théorie 2 postes d'ambassadeur de tri sur le SISTO. L'aide est de 10 000 € par an et par personne.

Monsieur BELLIER souhaite que chacun y réfléchisse. Ce point sera abordé lors du prochain comité syndical.

Décision Modificative n° 4

Monsieur BELLIER présente les différents comptes à rééquilibrer. Cela n'a pas d'impact sur le budget.

Vote à l'unanimité

Débat d'orientations budgétaires 2009

En Investissement :

Monsieur BELLIER présente les orientations budgétaires 2009. Le montant global en investissement à prévoir s'élève à 200 000 €.

En Fonctionnement :

Il est estimé 6 600 t d'ordures ménagères à collecter et enfouir, 3 500 t de collecte sélective et 1850 t de tout venant en déchèteries contre 2 050 t en 2008.

L'augmentation de la T.G.A.P.(Taxe générale des activités polluantes) pour 2009 s'élèverait à environ 45 000 €. L'incidence sur le budget sera importante. Actuellement cette proposition est votée par le Sénat et elle doit être présentée à l'Assemblée Nationale pour un vote en seconde lecture.

La cotisation au SEDNO pour études (Régie/prestation ; Centre de tri et prévention): 0,10 € par habitant

Communication : 20 000 €

Monsieur BELLIER propose de réfléchir à l'intégration du coût des déchèteries dans la TEOM. Actuellement moins de 25 % sont pris en charge par l'utilisateur, les 78 % restants sont à la charge des Communautés de Communes. Il serait souhaitable de lisser cette charge dans la TEOM sur les 3 ans à venir pour éviter une augmentation trop forte lors du passage à la redevance ou à la taxe incitative.

Monsieur LAURENCEAU partage cet avis en indiquant que le marché se termine en 2012 et qu'il faut anticiper l'intégration totale des coûts en les lissant. Cela permettrait d'éviter des surcoûts au moment du passage à la redevance.

Monsieur BELLIER propose que ce point soit présenté aux Communautés de Communes pour bien comprendre le mécanisme et ensuite le SISTO prendra une décision. Un courrier sera adressé dans ce sens.

Convention « Bobo planète et Anjou sport nature »

Monsieur BELLIER présente les 2 associations. Elles interviendront dans les écoles maternelles et primaires pour faire des animations sur le tri et la prévention des déchets. Le coût est de 81 € par demi-journée pour 2 classes soit 1620 € par an pour 40 classes. Pour les établissements scolaires il n'y aurait pas de participation financière.

Une convention doit être établie avec les 2 associations.

Vote à l'unanimité

Questions Diverses

Concours avec les écoles

Monsieur BELLIER rappelle que 16 classes ont participé au concours sur le recyclage du plastique. 7 classes ont été récompensées, avec l'intervention d'une artiste pour créer une sculpture. Le coût global de cette intervention s'élève à 580 € financé à 75 % par VALORPLAST et Eco Emballages. Il reste à charge pour le SISTO 145 €.

Bilan du Mondial du Lion et de la fête du pain

Monsieur BELLIER donne les tonnages collectés lors de ces manifestations. Le bilan est positif et le site du Mondial était plus propre.

Collecte des piles

Nous venons de recevoir des boîtes pour la collecte des piles. Les grandes boîtes sont affectées aux établissements scolaires et les petites boîtes pour la mairie. Chaque délégué devra distribuer dans les écoles de sa commune, elles seront remises après la réunion.

Distribution de document

Monsieur BELLIER rappelle que sur chaque chaise a été déposée la présentation faite par Service Public 2000 pour l'étude du financement des déchets.

Prochaines réunions

Bureau Syndical : Lundi 19 janvier 2009 à 18 H 30

Comité syndical :

Mercredi 28 Janvier 2009 à 20h30

Mercredi 25 Février 2009 à 20 H 30 pour le vote du budget prévisionnel

Fin de la Réunion à 22 H 30